

DELIBERATION DD2023_150

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 novembre 2023

LE 30 novembre 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Mme Delphine LABAILS

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	49
Votants	64
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2024 : PROMOTION INTERNE CATÉGORIE B

PRESENTS :

Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. CADET, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. REYNET, Mme KERGOAT, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme LANDON, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY
M DENIS donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GUILLEMET
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. MARC donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. BARROUX donne pouvoir à M. MARSAC
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FAVARD
M. PERIER donne pouvoir à Mme MARCHAND

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER CATÉGORIE B

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux a transmis au Centre Départemental de Gestion (CDG) de la Dordogne, les dossiers d'agents qui remplissent les conditions pour une promotion interne en catégorie A ou B au titre de l'année 2023, conformément aux lignes directrices de gestion du Grand Périgueux :

- 1 dossier pour l'accès au grade d'attaché
- 1 dossier pour l'accès au grade d'ingénieur
- 2 dossiers pour l'accès au grade de rédacteur (1 par examen et 1 par ancienneté)
- 1 dossier pour l'accès au grade de technicien
- 1 dossier pour l'accès au grade de technicien principal de 2ème classe (par examen)
- 1 dossier pour l'accès au grade d'éducateur des APS (par examen)

Que seul le dossier pour l'accès au grade d'éducateur des APS a reçu un avis favorable par le CDG24 eu égard à leurs lignes directrices de gestion pour la promotion interne et aux quotas réglementaires par cadres d'emplois.

Considérant que l'agent concerné a été inscrit sur la liste d'aptitude à la promotion interne par le CDG24 en date du 22 septembre 2023.

Qu'il est donc nécessaire de supprimer l'emploi relevant du cadre d'emplois d'opérateurs des APS et de créer un emploi d'éducateur des APS relevant du cadre d'emplois des éducateurs des APS, au 1^{er} janvier 2024.

Que le comité social territorial du 28 novembre 2023 a été informé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de supprimer un emploi relevant du cadre d'emplois des opérateurs des APS à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- De créer un emploi relevant du cadre d'emplois des éducateurs des APS à la même date ;
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires ;
- Décide de modifier le tableau des effectifs/emplois ;
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le
ID : 024-200040392-20231130-DD2023_150-DE

DD2023_150
SLO

Délibération publiée le 13/12/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 13/12/2023

Périgueux, le 13/12/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

